

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le(s) demandeur(s) est/sont **Monsieur et Madame Gaetan & Céline GUFFENS - DUFOUR Rue de Soulme, 114 à 5620 Morville**.

Le terrain concerné est situé **rue de Soulme, 114 à 5620 Morville**, et cadastré **04 F 246 E 3**.

Le projet consiste en **la construction d'un garage**

et présente les caractéristiques suivantes : **2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;**

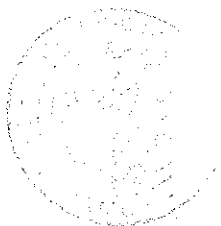
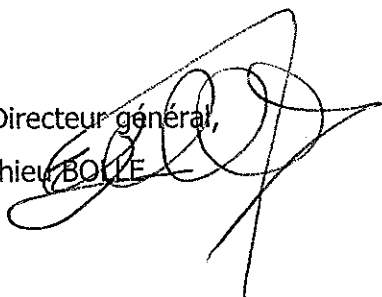
Le dossier peut être consulté les jours ouvrables¹ de 09h00 à 12h00 du lundi au vendredi, et de 13h30 à 16h00 les mardis et vendredis, durant la période d'enquête.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès des agents du Service Urbanisme, téléphone : 071/68.14.60, mail : urbanisme@florennes.be, dont le bureau se trouve Place de l'Hôtel de Ville, 1, 5620 Florennes.

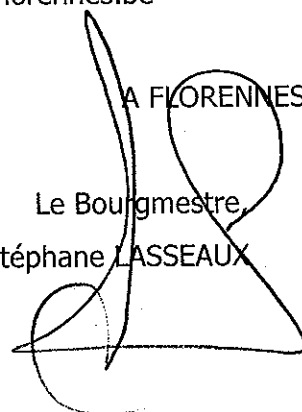
Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/10/2019 au 28/10/2019 au Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivant : Place de l'Hôtel de Ville, 1, 5620 Florennes
- ²Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@florennes.be

Le Directeur général,
Mathieu BOULE



Le Bourgmestre,
Stéphane LASSEAUX



A FLORENNES, le 07/10/2019.

¹ Heures d'ouverture des bureaux
² Non obligatoire